

- **Décision SGA-DEC-2025-n°100**  
Objet : Interventions artistiques atelier photographique de l'espace Matisse dans le cadre de l'exposition USIMAGES 2025

**Direction de la culture – Espace Matisse**

**La Maire de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°03 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024 ; portant délégation à Madame La Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil fait appel aux 10 élèves adultes de l'atelier de photographie, supervisés par l'enseignant Gaël CLARIANA, pour intervenir deux fois dans le lycée technique donation Rothschild, en février 2025, afin d'obtenir différents visuels. Le tout ayant pour objectif final la réalisation de l'exposition « Vector », dans la galerie de Matisse (101-119 rue Jean-Baptiste Carpeaux, quartier du Moulin 60100 CREIL), du 15 avril au 11 juin 2025, dans le cadre du festival USIMAGES, festival porté par l'association Diaphane Pôle photographique des Hauts-de-France.

■ **Décide :**

**Article 1 :** De signer une convention avec Benjamin WIECZOREK, Proviseur du Lycée Donation ROTSCHILD, sis 1 rue du hameau des haies, Château de Laversine à Saint-Maximin (60740), afin de permettre les deux interventions photographiques d'une demi-journée dans les locaux du Lycée, entre le 1er et le 28 février 2025. Les dates précises seront fixées ultérieurement entre les parties pendant le mois de février. Aucun flux financier ne concerne ce partenariat.

**Article 2 :** De présenter, par l'intermédiaire de l'Espace Matisse, le résultat du projet dans la galerie de Matisse du 15 avril au 11 juin 2025, dans le cadre du festival USIMAGES, festival porté par l'association Diaphane Pôle photographique des Hauts-de-France. Par mesure de respect des lieux et des étudiants, les visuels retenus par les élèves de l'atelier photo seront soumis à une validation de la direction de l'établissement scolaire les accueillant. De plus, une dizaine de photos seront données au Lycée après l'exposition.

**Article 3 :** De fournir, par l'intermédiaire de l'Espace Matisse et après l'exposition, dix photos à l'établissement scolaire pour que celles-ci puissent être exposées dans le Lycée.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal

**Article 5 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Creil, le 19 février 2025



Sophie DHOURY LEHNER

Maire de Creil,  
Vice - Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : 27 février 2025

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 27 février 2025

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 27 février 2025



■ **Convention de partenariat entre le Lycée donation Rothschild et la Mairie de Creil**  
■ **Interventions artistiques atelier photographique de l'espace Matisse dans le cadre de l'exposition USIMAGE 2025**

La Ville de CREIL, représentée par Madame Sophie DHOURY LEHNER, Maire agissant en cette qualité aux fins des présentes et dûment habilité par délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024 ; portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales d'une part,

ET

Le Lycée Donation Rothschild, représenté par son Proviseur Monsieur Benjamin WIECZOREK, situé au 1 rue du hameau des haies, château de Laversine, 60740 SAINT-MAXIMIM d'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup> : OBJET**

Dans le cadre du festival photographique USIMAGE, l'espace Matisse réalisera l'exposition « Vector » dans sa galerie. Afin d'obtenir des visuels dans la thématique souhaitée, l'équipe de l'atelier photographie adulte de l'espace Matisse interviendra deux fois dans le lycée technique donation Rothschild en février 2025. Ils réaliseront des photographies des ateliers pédagogiques et techniques.

**Article 2 : CONDITIONS DE LA PRESTATION**

Les interventions photographiques des 10 adultes de l'atelier de l'espace Matisse, atelier mené par Gaël CLARIANA, seront effectives entre le 1<sup>er</sup> et le 28 février 2025. Deux interventions d'une demi-journée seront organisées dans les locaux du Lycée donation Rothschild. Les dates précises seront fixées ultérieurement entre les parties, pendant le mois de février.

Par mesure de respect des lieux et des étudiants, les visuels retenus par les élèves de l'atelier photo seront soumis à une validation de la direction de l'établissement scolaire les accueillant.

Ce projet photographique, validé par les deux parties, sera présenté dans la galerie de Matisse du 15 avril au 11 juin 2025 dans le cadre du festival USIMAGE, festival porté par l'association Diaphane Pôle photographique des Hauts-de-France.

Une médiation adaptée et des ateliers artistiques seront proposés par l'équipe de l'espace Matisse autour de la thématique de l'exposition.

Après l'exposition, l'espace Matisse s'engage à donner dix photos à l'établissement scolaire pour que celles-ci puissent être exposées dans le Lycée.

**Article 3 : PAIEMENT**

Aucun flux financier ne concerne ce partenariat.

**Article 4 : ASSURANCE**

Les élèves de l'atelier de l'espace Matisse garantissent être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les risques liés aux déplacements et au temps de présence aux horaires de travail indiqués.

Le Lycée garanti avoir les assurances nécessaires à la couverture des personnes présentes dans leurs locaux.

La Ville de Creil, quant à elle, doit avoir souscrit aux assurances nécessaires pour la couverture des personnes présentes sur le lieu de l'intervention.

**Article 5 : DUREE**

Cette convention est établie à compter de la signature du présent document, jusqu'à la fin de l'exposition USIMAGE et la remise des photographies au Lycée donation ROTSCHILD, le 20 juin 2025.

**Article 6 : RESILIATION**

Si la participation prévue au présent contrat est empêchée par un cas de force majeure, elle sera réalisée à une autre période convenue entre les parties.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 060-216001743-20250227-DEC\_2025\_100-AR



**Article 7 : LITIGE**

En cas de litige dans l'application du présent contrat, les deux parties, avant de s'en remettre à la compétence du tribunal administratif d'Amiens, s'engagent à épuiser toutes les ressources de la conciliation.

Le tribunal administratif d'Amiens, sis 14 rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex 01 - est seul compétent pour statuer sur tout litige ou conflit relatif à l'exécution de la présente convention.

Fait à Creil, le 04/02/2025

Benjamin WIECZOREK  
Proviseur du Lycée Donation ROTHSCHILD



Sophie DHOURY LEHNER  
Maire de Creil,  
Vice - Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire